



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/680

Lancement de l'opération n° 60023839 "Divers travaux d'aménagements dans les bâtiments affectés à la Direction des espaces verts" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-4, programme 00012.

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/680 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60023839 "DIVERS TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DANS LES BATIMENTS AFFECTES A LA DIRECTION DES ESPACES VERTS" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-4, PROGRAMME 00012. (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du 25 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Divers travaux d'aménagements dans les bâtiments affectés à la Direction des espaces verts » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle « Enveloppes espaces verts 2021-2026 », n° 2021-4, programme n° 00012.

La Direction des espaces verts assure la création et le réaménagement d'espaces publics végétalisés sous la forme de parcs, squares et jardins ou d'espaces plantés dans les rues. Elle assure ainsi la gestion de près de 430 hectares d'espaces verts répartis sur près de 300 sites ainsi que son patrimoine arboré, les aires de jeux, les fontaines, etc. sur les 9 arrondissements de la Ville de Lyon. Certifiée ISO 14 001 depuis de nombreuses années, toutes ses actions sont aussi tournées vers la préservation et le développement de la biodiversité sur le territoire de la Ville de Lyon.

Afin d'être au plus près des espaces verts qu'ils entretiennent dans les différents quartiers de la Ville, les équipes de la Direction occupent plus de 40 bâtiments, auxquels il faut ajouter une soixantaine de bâtiments au sein du parc de la Tête d'Or.

L'utilisation de ces bâtiments est diverse : stockage de matériel, bases de vie des différentes équipes (vestiaires, réfectoires, bureaux), ateliers. Le parc de la Tête d'Or comporte en outre les bâtiments spécifiques du jardin zoologique et les serres du jardin botanique.

Les travaux réalisés grâce à cette enveloppe budgétaire ont pour objet l'amélioration des conditions de travail des utilisateurs :

- Aménagements intérieurs concourant à l'amélioration des conditions de travail dont la rénovation et l'amélioration des vestiaires ;
- Amélioration des installations électriques ;
- Aménagements de lieux de stockages ;
- Mise aux normes de locaux et espaces techniques.

Ils ont notamment pour objectif de résorber un manque d'entretien cumulé pendant plusieurs décennies, notamment en matière de respect des conditions de travail et d'efficacité énergétique des bâtiments.

Ces travaux font l'objet annuellement d'une liste de « demandes de réalisation de travaux (DRT) bâtiment » fournie à la Direction gestion technique des bâtiments qui réalise les travaux pour le compte de la Direction des espaces verts.

Cette opération évaluée à 800 000 euros TTC est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-4 « Enveloppes espaces verts 2021-2026 », programme n° 00012.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021/584 du 25 mars 2021 ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60023839 « Divers travaux d'aménagements dans les bâtiments affectés à la Direction des espaces verts » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-4 « Enveloppes espaces verts 2021-2026 », programme 00012.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00012, AP 2021-4, opération n° 60023839 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 511, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - 2021 : 133 000 euros TTC ;
 - 2022 : 133 000 euros TTC ;
 - 2023 : 133 000 euros TTC ;
 - 2024 : 133 000 euros TTC ;
 - 2025 : 133 000 euros TTC ;
 - 2026 : 135 000 euros TTC.
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations potentielles en particulier toutes subventions, y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.
- 4- M. le Maire est autorisé à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et administratives nécessaires à l'opération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET